Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Consultations fédérales sur le trafic d'agglomération et les goulets autoroutiers: satisfaction vaudoise

Le Conseil d'Etat a répondu à deux consultations fédérales, l'une sur le financement du trafic d'agglomération et l'autre, sur le programme d'élimination des goulets d'étranglement. Il approuve le choix de la Confédération de soutenir de façon importante la mobilité douce et les transports publics dans les agglomérations, parmi lesquelles trois vaudoises. Le Gouvernement se réjouit que le Conseil fédéral ait prévu trois mesures dans le canton pour fluidifier et sécuriser le trafic autoroutier.

Le premier arrêté fédéral mis en consultation porte sur le financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération ; il ne concerne que les mesures dont la réalisation doit être initiée entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2014. Les trois projets vaudois d'agglomération déposés (Lausanne-Morges, Yverdon-les-Bains et agglomération franco-valdo-genevoise, district de Nyon pour la partie vaudoise) ont été bien reçus : selon le projet fédéral, ils bénéficient respectivement d'un taux de subvention de 40%, 35% et 40%.

Le Conseil d'Etat approuve avec satisfaction le choix de la Confédération de soutenir de façon importante la mobilité douce et les transports publics dans les agglomérations vaudoises. Cependant, l'incertitude liée à la disponibilité financière du fonds d'infrastructure inquiète le Conseil d'Etat qui demande expressément à la Confédération de trouver une solution à cette question. Il demande également une révision de la classification des aménagements visant à faciliter le passage des autobus des transports publics au travers des jonctions autoroutières de Coppet, Nyon et Gland, ainsi que le réaménagement de la route cantonale Mies-Founex.

L'arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires prévoit trois mesures pour le canton de Vaud : le goulet d'étranglement de Crissier et la volonté de régler durablement le secteur Coppet - Genève, ainsi que la problématique de Morges par un complément au réseau autoroutier. Dans le cadre de la collaboration Vaud-Genève en matière de transport, le Conseil d'Etat soutiendra le projet de traversée autoroutière du lac en tant qu'alternative durable à l'élargissement

de l'autoroute de contournement de Genève. Le Gouvernement est satisfait de constater que la Confédération a prévu trois mesures dans son territoire, alors que les moyens nécessaires à disposition pour la suppression des goulets d'étranglement en Suisse sont limités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 avril 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 DINF, Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70